

**Service instructeur**

Direction des Routes et des Transports  
Direction Adjointe Entretien -  
Exploitation

3<sup>ème</sup> Commission  
N° CG-2010-4-3-8

**Service consulté**

**BUDGET PRIMITIF 2011  
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES  
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES**

Résumé : *Le présent rapport propose les inscriptions budgétaires 2011 relatives aux travaux d'entretien et de maintenance des routes départementales.*

Les dépenses consacrées à l'entretien et à la maintenance portent sur 2 540 km de routes départementales.

**I - FONCTIONNEMENT – ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER**

Le Parc étant intégré à la DRT à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011, sous l'appellation Unité d'Appui Routes et Matériels (UARM), il n'y a aura plus de facturation à son profit. En revanche, le budget doit couvrir les dépenses directes de l'UARM pour l'entretien des matériels, la fourniture de carburant et l'achat de matériaux nécessaires à la réalisation des travaux pour les activités transférées.

Cette mutation a de fortes répercussions sur la structure du budget de la DRT qui se voit notamment amputée des charges de personnel de l'UARM, précédemment facturée aux Unités Routières, qui sont transférées au budget de la DRH.

Le budget de fonctionnement proposé pour l'année 2011 s'établit à 10 355 000 €.

**1. Entretien courant**

Le budget réservé à l'entretien courant, alloué aux services du siège, de l'UARM et des Unités Routières est de 5 170 000 €.

## **2. Viabilité hivernale**

Le budget affecté à la viabilité hivernale, est de 3 900 000 € pour 2011. Il s'agit bien entendu d'un montant prévisionnel, correspondant à la moyenne annuelle des dépenses constatées sur les derniers hivers rigoureux.

## **3. Travaux pour tiers**

Le montant de 500 000 €, identique à 2010, correspond à des réparations du domaine public dont les dépenses sont remboursées par les assurances des auteurs des dégradations et par les travaux d'ouverture et de fermeture des glissières de la RD 83 pour le passage des transports exceptionnels. Les recettes correspondantes sont perçues par le Département mais ne sont pas identifiées dans le budget de la DRT.

## **4. Fonds de concours à l'Etat**

Ce fonds de concours, estimé pour 2011 à 100 000 €, correspond à la participation du Conseil Général aux frais d'éclairage public des carrefours mixtes RN/RD.

## **5. Recettes de fonctionnement**

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 800 000 € et concernent :

- les redevances d'occupants du domaine public routier départemental (500 000 €) ;
- les ouvertures de glissières pour convois exceptionnels (250 000 €) ;
- le remboursement des dépenses d'entretien de la « route internationale » RD 21bIII par les cantons suisses (50 000 €).

## **II - INVESTISSEMENT**

Les politiques développées concernent :

- la maintenance du réseau ;
- la sécurité routière ;
- l'exploitation.

Chacune de ces politiques est déclinée en programmes détaillés ci-après :

### **1 - Maintenance des routes départementales (Politique A03)**

Cette politique recouvre les sept programmes suivants :

#### **1.1 - Programme A131 - Travaux de renforcement sur RD**

La politique en matière de renforcement des chaussées concerne le renouvellement des couches de roulement et les travaux connexes sur routes départementales (reprofilage ou renforcement de la structure après étude de l'existant). Les critères de choix des sections à réaliser, ainsi que le type de revêtement, sont issus de la politique routière, approuvée lors de la séance du 10 décembre 2004 (rapport n° 2005/I - 3<sup>e</sup>/05) et prennent en compte notamment la hiérarchisation du réseau, la périodicité de renouvellement des différentes techniques et le trafic.

Ces travaux constituent une intervention préventive périodique, indispensable pour permettre de maintenir le patrimoine en état, d'assurer l'étanchéité de la route et de garantir une adhérence correcte.

Le tableau ci-dessous récapitule les travaux réalisés en 2010 :

<b>Types de travaux</b>	<b>Surfaces revêtues</b>	<b>Nombre de sections</b>	<b>Coût</b>
Enrobés	525 000 m <sup>2</sup>	51	5 285 000 €
Enduits superficiels	355 000 m <sup>2</sup>	29	1 130 000 €
Enduits sans rejets	205 000 m <sup>2</sup>	25	1 570 000 €
Dégâts d'hiver	250 000 m <sup>2</sup>	80	1 740 000 €

Pour solder les programmes antérieurs et réaliser le programme 2011, il est proposé d'inscrire :

- en AP : 8 700 000 € ;
- en CP : 8 700 000 €.

#### 1.2 - Programme A132 – Travaux de calibrage en traverse d'agglomération

Les travaux de calibrage consistent, soit en un décaissement du corps de chaussée et sa remise à neuf, soit en un simple renforcement de la couche de roulement.

Ces opérations accompagnent le plus souvent les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération, travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage Commune/Département qui consistent en :

- la pose de bordures et la réalisation de trottoirs, subventionnées par le Département dans le cadre du programme " évacuation des eaux pluviales " ;
- travaux destinés à augmenter la sécurité en créant un environnement urbain, qui peuvent faire l'objet de subventions départementales dans le cadre du programme " aménagements de sécurité en traverse d'agglomération ".

Pour la réalisation des travaux de calibrage, la maîtrise d'ouvrage départementale est presque systématiquement confiée à la commune via un mandat.

Pour 2011, il est proposé une modification de la politique pour le choix des dossiers retenus par la collectivité départementale qui fait l'objet d'un rapport séparé.

Pour l'exercice 2011, il est proposé d'inscrire :

- en AP : 3 000 000 € ;
- en CP : 4 300 000 €.

### 1.3 - Programme A133 - Plantations

A ce titre, sont effectuées des interventions de petite envergure destinées à améliorer l'environnement paysager des routes départementales.

En 2010, des opérations spécifiques de plantations ont été réalisées sur la RD 430 (haies), la RD 468 à Kembs. Des opérations d'abattage d'arbres menaçant la sécurité ont également été réalisées sur ce programme.

Il est proposé d'inscrire :

- en AP : 50 000 € ;
- en CP : 50 000 €.

### 1.4 - Programme A134 - Construction et rénovation d'ouvrages d'art

Ce patrimoine fort de 2 000 ouvrages (ponts et murs de soutènement) exige une surveillance régulière et l'engagement de travaux dont la nécessité ressort à l'issue des inspections détaillées.

En 2010, plusieurs chantiers ont été achevés :

- RD 419 Réparation de l'ouvrage sur le canal à Valdieu ;
- RD 468 Réparation de l'ouvrage sur le canal à Kembs ;
- RD 459 Réparation de l'ouvrage sur le Robinot à Ste Marie aux Mines ;
- RD 415 Réparation du pont sur le Rhin à Vogelgrun ;
- RD 11 III Réparation de murs à Fréland.

Pour 2011, il est prévu de poursuivre les chantiers commencés et d'engager des travaux sur les ouvrages suivants :

- RD 201 Renforcement du pont sur le canal de Huningue à Illzach ;
- RD 3 Etude de reconstruction du pont sur l'Ill à Ostheim ;
- RD 83 Renforcement du pont sur la Lauch à Issenheim ;
- RD 8b et 1b Réparation de deux ouvrages sur l'Ill.

Pour l'ensemble des actions il est proposé d'inscrire :

- en AP : 2 000 000 € ;
- en CP : 2 100 000 €.

### 1.5 - Programme A135 - Travaux de maintenance des ouvrages d'art

Les travaux de maintenance ont concerné 40 ouvrages en 2010, travaux exécutés au titre des marchés à bons de commandes.

Pour 2011, afin d'assurer la maintenance du patrimoine, il est proposé d'inscrire :

- en AP : 1 550 000 € ;
- en CP : 1 550 000 €.

### 1.6 - Programme A136 - Aménagements de maintenance urgents

Ce programme vise à permettre de réaliser dans l'année des aménagements de voirie imprévus qui s'avèrent urgents pour la maintenance des routes. Il a été engagé à ce jour une opération pour l'année 2010, pour un montant d'environ 30 000 € TTC. Ce montant est faible car l'ensemble des travaux visant à réparer les dégâts d'hiver a été engagé sur le programme A131.

Pour la poursuite des opérations engagées et pour l'engagement éventuel d'opérations nouvelles, il est proposé d'inscrire en 2011 :

- en AP : 200 000 € ;
- en CP : 200 000 €.

### 1.7 - Programme A137 - Etudes et investigations sur ouvrages d'art

Ce programme permet de financer les études et les investigations faites sur les ouvrages d'art lorsque les travaux à entreprendre ne font pas encore l'objet d'une programmation budgétaire au titre des programmes A134 ou A135.

Pour 2011, il est proposé d'inscrire :

- en AP : 200 000 € ;
- en CP : 200 000 €.

### 1.8 - Programme A138 - Travaux d'assainissement

Ce nouveau programme vise à permettre de réaliser dans l'année des travaux d'assainissement. Ces travaux consistent en des aménagements d'aqueducs, de traversées de chaussées, de sécurisation des têtes d'ouvrages.

Précédemment, ces ouvrages étaient réalisés dans le cadre du budget de fonctionnement alors qu'ils correspondent, par leur nature, à une amélioration du patrimoine routier. Ils doivent donc figurer dans la section investissement.

Pour 2011, il est proposé d'inscrire :

- en AP : 200 000 € ;
- en CP : 200 000 €.

## **2 - Sécurité routière (Politique A04)**

A travers les deux programmes ci-après, il est procédé à des améliorations ponctuelles du réseau routier en vue de le rendre plus sûr.

### 2.1 - Programme A141 - Opérations de sécurité

Ces aménagements sont destinés à rectifier un virage, à améliorer la visibilité, à protéger les accotements, etc...

En 2010, la réalisation d'un programme de sécurité portant sur 50 opérations a été confiée aux 5 Unités Routières, en tant que maîtres d'œuvre. Fin octobre, 980 000 € ont été engagés. En outre, pour la septième année consécutive, 43 carrefours et îlots ont été équipés de plots de bordures réfléchissants.

Pour l'exercice 2011 un nouveau programme sera dressé permettant d'une part, de réaliser une cinquantaine d'opérations et, d'autre part, de poursuivre la mise en place des plots de bordures. Dans le cadre de ce programme, il est également prévu de continuer les actions de protection des obstacles latéraux.

Pour la poursuite des opérations engagées et l'engagement des opérations nouvelles, il est proposé d'inscrire en 2011 :

- en AP : 1 000 000 € ;
- en CP : 1 000 000 €.

## 2.2 - Programme A142 - Installations de voirie – acquisitions de matériels de comptages – équipements dynamiques

Au titre de ce programme sont effectuées des acquisitions de matériels ou de mobiliers principalement pour l'aménagement d'aires de repos, ainsi que des acquisitions de matériels de comptages de trafic routier et des équipements dynamiques.

En 2010, près de 187 000 € ont été engagés pour ces interventions.

Pour l'exercice 2011, il est proposé l'inscription de 400 000 € pour achever le programme 2010 : mise en place d'équipements dynamiques pour sécuriser l'échangeur entre la RD 430 et la RD 2 et pour sécuriser le col du Bonhomme (RD 415). Le développement de la radio numérique le long des axes à 2x2 voies complète ces équipements pour assurer les échanges d'information avec les matériels de terrain. Il est proposé d'inscrire :

- en AP : 400 000 € ;
- en CP : 400 000 €.

## **3 - Exploitation (Politique A05)**

Cette politique comprend cinq programmes relatifs aux équipements de la route et au renouvellement des matériels de l'UARM.

### 3.1 - Programme A151 - Signalisation verticale

La mise en œuvre par itinéraire du schéma directeur de signalisation directionnelle validé par notre Assemblée début 2001 et la mise en conformité de la signalisation de police, le bornage, ainsi que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomérations se sont traduits en 2010 par des travaux estimés à environ 820 000 €.

Pour la poursuite de la politique de mise en conformité de la signalisation verticale en 2011, et notamment la 3e tranche de la RD 430, il est proposé d'inscrire :

- en AP : 750 000 € ;
- en CP : 750 000 €.

### 3.2 - Programme A152 - Signalisation horizontale

La signalisation horizontale sur les routes est un élément de sécurité et de confort, ce second aspect étant le plus apprécié des usagers. La totalité

du réseau est équipée d'un marquage dont la nature et la périodicité de renouvellement ont été fixées dans la politique routière décidée par notre Assemblée. Ce renouvellement est dicté avant tout par les règles de sécurité routière, le marquage étant un des facteurs les plus importants pour la sécurité des usagers, de nuit et par mauvais temps. Il convient, chaque année, de marquer l'axe des routes hors agglomération et à échéance de tous les deux ans les lignes de rives.

Sur ce programme est financé le marquage de l'ensemble du réseau départemental pour un montant de travaux chiffré à environ 1 000 000 €.

Pour l'exécution de cette politique en 2011, il est proposé d'inscrire :

- en AP : 1 000 000 € ;
- en CP : 1 000 000 €.

### 3.3 - Programme A153 - Dispositifs de retenue

Les dispositifs de retenue ou glissières de sécurité, permettent aux véhicules d'éviter de quitter la chaussée. Dans cette optique, ils sont nécessaires lorsqu'une sortie de route est susceptible d'avoir une gravité particulière (obstacle fixe, grande dénivelée, etc...). A l'inverse, le maintien du véhicule après un choc sur le dispositif de retenue, peut entraîner une collision avec d'autres véhicules. L'implantation de glissières nécessite donc une étude minutieuse, au cas par cas.

La présence des glissières engendre d'importantes servitudes d'entretien des dépendances. Par ailleurs, les caractéristiques techniques à respecter conduisent à procéder à des mises en conformité, notamment à la suite de travaux de chaussée. Le montant des opérations engagées en 2010 est d'environ 1 400 000 €.

Il a été ainsi mis en place 3 400 mètres de glissières béton, 6 000 mètres de glissières métalliques, 7 000 mètres de dépose et repose de mise en conformité et 2 300 mètres d'écrans motos.

Pour faire face aux besoins en 2011, et notamment pour des travaux concernant les glissières de la RD 83, il est proposé d'inscrire :

- en AP : 1 100 000 € ;
- en CP : 1 100 000 €.

### 3.4 - Programme A155 - Eclairage public

Ce programme créé en 2001, permet de mettre en œuvre les opérations éligibles au titre de la politique en matière d'éclairage public, définie le 11 juin 1999.

Pour l'engagement de contrôle électrique et de stabilité d'une partie des mâts d'éclairage sur RD, il est proposé d'inscrire en 2011 :

- en AP : 50 000 € ;
- en CP : 50 000 €.

### 3.5 - Programme A156 – Renouvellement des matériels de l'UARM

Ce nouveau programme a été transféré de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de financer le renouvellement du matériel et des engins de travaux. Il figurait au budget de la DMG les années précédentes.

Pour l'exécution de cette politique en 2011, il est proposé d'inscrire :

- en AP : 1 000 000 € ;
- en CP : 1 000 000 €.

## **CONCLUSION**

Je vous propose de bien vouloir :

- voter pour l'exécution de l'entretien et la maintenance des routes départementales :
  - en fonctionnement : 10 355 000 € de crédits de paiement selon la répartition figurant en annexe 1 ;  
800 000 € de recettes détaillée comme ci-dessous :
    - Chapitre 70, nature 704, fonction 621 : 250 000 €
    - Chapitre 70, nature 70323, fonction 621 : 500 000 €
    - Chapitre 74, nature 74788, fonction 621 : 50 000 € ;
  - en investissement : 21 200 000 € d'autorisations de programmes,  
22 600 000 € de crédits de paiement,  
selon le détail par programmes, chapitres et millésimes figurant en annexe 2 ;
- m'autoriser à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- donner délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER



**BUDGET PRIMITIF 2011**  
**Transports et Infrastructures**  
**ANNEXE N° 1 AU RAPPORT N°.....2010**  
**Entretien et maintenance des routes départementales**  
**Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en fonctionnement**

LIBELLE		CHAPITRE	C P
Entretien courant - Siège		011	1 095 000 €
Entretien courant - Unités Routières		011	3 000 000 €
Entretien courant - Parc (Matériels)		011	1 000 000 €
Travaux d'exploitation - Parc		011	500 000 €
Entretien courant des itinéraires cyclables (+ cot ADC)		011	75 000 €
Viabilité hivernale - UR (Privé)		011	1 500 000 €
Viabilité hivernale - Parc (Matériels)		011	900 000 €
Viabilité hivernale - Parc (Sel)		011	1 500 000 €
Travaux pour compte de tiers		011	500 000 €
Charges exceptionnelles		67	5 500 €
Autres participations : - Entretien Pistes cyclables - Ville de Mulhouse		65	50 000 €
		65	127 000 €
Fonds de concours à l'Etat ( D.D.E. /Eclairage)		65	100 000 €
Concours divers :	Espèces protégées - Déviation de Wintzenheim	011	2 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>10 355 000 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2011**  
**Transports et Infrastructures**  
**Entretien et maintenance des routes départementales**  
**ANNEXE N° 2 AU RAPPORT N°.....2010**  
**Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en investissement**

Politique	Programme	Chapitre - Article	Millésime	AP	CP
A03	A131	21 - 2151	2011	8 694 000	8 694 000
		20 - 2033	2011	6 000	6 000
				<b>8 700 000</b>	<b>8 700 000</b>
	A132	21 - 2151	2011	3 000 000	4 300 000
				<b>3 000 000</b>	<b>4 300 000</b>
	A133	21 - 2121	2011	50 000	50 000
				<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
	A134	21 - 2151	2011	1 985 000	2 085 000
	20 - 2033	2011	15 000	15 000	
			<b>2 000 000</b>	<b>2 100 000</b>	
A135	21 - 2151	2011	1 550 000	1 550 000	
			<b>1 550 000</b>	<b>1 550 000</b>	
A136	21 - 2151	2011	200 000	200 000	
			<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	
A137	20 - 2031	2011	190 000	190 000	
	20 - 2033	2011	10 000	10 000	
			<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	
A138	21 - 2151	2011	194 000	194 000	
	20 - 2033	2011	6 000	6 000	
			<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	
A04	A141	21 - 2151	2011	997 000	997 000
		20 - 2033	2011	3 000	3 000
			<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	
A142	21 - 2152	2011	397 000	397 000	
	20 - 2033	2011	3 000	3 000	
			<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	
A05	A151	21 - 2152	2011	750 000	750 000
				<b>750 000</b>	<b>750 000</b>
	A152	21 - 2152	2011	1 000 000	1 000 000
				<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
	A153	21 - 2152	2011	1 100 000	1 100 000
			<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000</b>	
A155	21 - 2152	2011	47 000	47 000	
	20 - 2033	2011	3 000	3 000	
			<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	
A156	21 - 2157	2011	1 000 000	1 000 000	
			<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	
			<b>TOTAL</b>	<b>21 200 000</b>	<b>22 600 000</b>